9886

26 AVR. 1993

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE SERVICES EN INFORMATIQUE

C I S I

Société anonyme au capital de 260 763 300 F

Siège social : Tour Winterthur - 102 Terrasse Boïeldieu - 92800 Puteaux

RCS Nanterre B 692 000 946

8853696

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 MARS 1993

L'an mil neuf cent quatre-vingt treize, le 2 mars à 10 h, le conseil d'administration de la **Compagnie Internationale de Services en Informatique** s'est réuni dans les locaux du siège social : Tour Winterthur - 102 Terrasse Boïeldieu - 92800 Puteaux, sur convocation de son Président.

Sont présents :

• M. Alain VIDART	Président
• M. Christian BRET	Administrateur et Directeur Général
• M. Pierre CHAVY	Administrateur
• M. Jean-François DUBOURG	Administrateur
• La Société des Participations du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA-INDUSTRIE) représentée par M. Jean-Hervé LORENZI	Administrateur

Est absent et représenté :

• M. Michel JALABERT est représenté par M. Jean-François DUBOURG	Administrateur

Est absent et excusé :

• M. Jacques RELAVE	Représentant du Comité CISI

Sont également présents :

• M. Claude LACHAUX,	Chef de la Mission de Contrôle du Commissariat à l'Energie Atomique.
• M. François COMPOINT	Mission de Contrôle du Commissariat à l'Energie Atomique.
• M. Denis PIET	Directeur Financier de CEA-INDUSTRIE
• M. Gérard FRAISSENON,	Directeur Financier de CISI SA.
• M. Hervé CANNEVA	Cap Gémini Sogéti

- M. François LANNETTE — Secrétaire du Comité d'Entreprise
- M. Michel PACHKEVITCH — CISI SA.

Le Président constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1 -
2 - Démission d'un administrateur, cooptation d'un administrateur.
3 -
4 -
5 -

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Avant de procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente (point 1 de l'ordre du jour), M. A. VIDART souhaite informer les administrateurs des modifications à intervenir dans la composition du conseil d'administration.
En premier lieu, il informe les administrateurs que la Société des Participations du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA-Industrie) sera désormais représentée au conseil par son Directeur Général Adjoint, M. Jean-Hervé LORENZI. M. A. VIDART lui souhaite la bienvenue.
Il propose ensuite de traiter le point 2 de l'ordre du jour qui concerne également la composition du conseil d'administration :

1 - DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR - COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

M. A. VIDART rappelle que M. G. FRAISSENON, désormais Directeur Financier de CISI SA. a démissionné de son mandat d'administrateur et qu'en conséquence, il convient de procéder à son remplacement. Estimant qu'il est important que le Directeur Financier de l'actionnaire majoritaire siège au conseil d'administration, M. A. VIDART propose au conseil de coopter M. Denis PIET en qualité de nouvel administrateur.
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité, de coopter à compter de ce jour, M. Denis PIET en qualité de nouvel administrateur en remplacement de M. G. FRAISSENON. M. Denis PIET remercie le conseil de la confiance qu'il vient de lui accorder, déclare accepter ce mandat et affirme satisfaire aux règles légales relatives au cumul des fonctions d'administrateur et n'être atteint par aucune mesure ou disposition susceptible de l'empêcher de remplir ces fonctions au sein de la Société.

M. A. VIDART présente ensuite M. Hervé CANNEVA qui, au sein de CAP GEMINI SOGETI, est plus particulièrement chargé du contrôle de gestion de CISI SA. et qui assiste à cette séance en l'absence de M. Michel JALABERT.

Il souhaite également la bienvenue à M. François COMPOINT appartenant à la Mission de Contrôle du COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE qui, à l'avenir, pourra assister aux séances du conseil aux lieu et place de M. Claude LACHAUX en cas d'empêchement de ce dernier.
M. A. VIDART précise enfin que désormais les fonctions de Secrétaire du Conseil d'Administration seront exercées par M. G. FRAISSENON, Directeur Financier de CISI SA.

2 -

3 - 4 -

5 -

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 h.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et un Administrateur.

Extrait certifié conforme à l'original

Le Président

A. VIDART

Un Administrateur

C. BRET

CEA INDUSTRIE

104, AVENUE DU PRÉSIDENT KENNEDY
75016 PARIS
TÉL : (1) 44 14 33 33
FAX : (1) 42 15 12 06

LE PRÉSIDENT

SOCIÉTÉ DES PARTICIPATIONS DU COMMISSARIAT A L'ÉNERGIE ATOMIQUE

Monsieur Alain VIDART
Président Directeur Général
CISI
Tour Winterthur
Cedex 18
92085 PARIS LA DEFENSE

Paris, le 1er mars 1993

NRéf : 93/03/01/JCH-MD/211

OBJET : **Conseil d'Administration - représentant permanent du CEA-I**

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir noter qu'à compter du Conseil d'Administration du 2 mars 1993, le représentant permanent de CEA-I au Conseil de votre société sera M. Jean-Hervé LORENZI, Directeur Général Adjoint à CEA-I.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Claude HIREL